

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

CONSEIL d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT de VAUCLUSE



SOMMAIRE

Edito	1
1-Les missions du CAUE	2
2-Finances et chiffres clés	4
3-Projets territoriaux de valorisation et de développement durable	8
4-Urbanisme	13
5-Aménagement d'espaces publics	16
6-Construction et aménagement de bâtiments publics	20
7-Protection et mise en valeur du patrimoine bâti	24
8-Protection et mise en valeur du patrimoine naturel	27
9-Fonds départemental pour l'amélioration du cadre de vie	32
10-Sensibilisation	34
11-Partenariats	38
12-Assistance architecturale	42
Carte des secteurs	45
L'équipe et le bureau	

Couverture : Via Venaissia, pont cadre sur la Mède à Loriol-du-Comtat

EDITEUR

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse
Immeuble le Ronsard - 631 chemin des Meinajariès - 84140 Avignon
Tél. 04 90 13 49 50

Mail : secretariat@caue84.fr

Site : www.caue84.fr

Directeur de la publication : Pierre Gonzalvez

ISSN 1169 - 4645

Impression 1000 exemplaires - Imprimerie Cornu Avignon

Maquette : KH Communication





Depuis plus de 40 ans, les CAUE, organismes investis d'une mission d'intérêt public, militent pour la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans les territoires.

Se loger, se nourrir, se déplacer, travailler : la prise en compte des attentes citoyennes et des nécessités environnementales appelle à co-construire des solutions nouvelles pour améliorer le quotidien de tous. C'est la mission d'intérêt public et de services aux publics que nous exerçons au quotidien dans chaque commune du Vaucluse.

Le programme de relance post Covid doit être l'occasion de renforcer notre accompagnement pour une relance territoriale, citoyenne et écologique, en développant notre présence sur les territoires ainsi qu'en enrichissant notre partenariat avec les autres opérateurs départementaux.

Pierre Gonzalvez
Président du CAUE de Vaucluse
Vice-Président du Département

1 les **MISSIONS** du **CAUE**



Le CAUE, ou Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture de 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental, le législateur ayant réaffirmé récemment que l'architecture, les paysages et le patrimoine étaient d'intérêt public.

Le CAUE a été créé à l'initiative du Département de Vaucluse, il est présidé par un élu local : Pierre Gonzalvez, vice-président du Département.



2

FINANCES et CHIFFRES CLÉS



Les recettes du CAUE proviennent essentiellement du produit de la taxe d'aménagement perçue par le Département ainsi que des adhésions et contributions des collectivités membres.



Les comptes 2020 s'établissent à 1 324 660 € en recettes et 1 272 107 € en dépenses, soit un excédent de 51 972 € (*avant validation du commissaire aux comptes*).

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le montant de la taxe d'aménagement, taxe affectée qui finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE, reversé au CAUE de Vaucluse au titre de 2020 par le Conseil départemental a été de 876 000 €. A ce montant s'ajoute la prise en charge par le Département des actions inscrites dans la convention cadre soit 66 275 €.



ADHÉSIONS

Le montant des adhésions reste stable à 86 456 € pour 165 adhérents. 132 communes sur les 151 du département sont ainsi adhérentes.

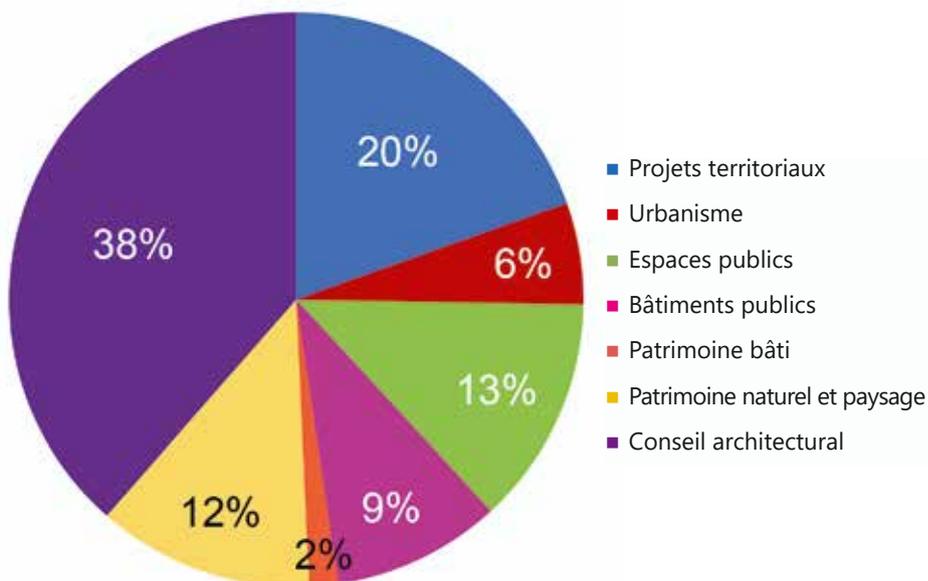
CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Le montant des conventions, passées pour la plupart avec des collectivités dont le Conseil départemental, s'élève à 304 350 €. Il faut noter qu'additionné aux adhésions, ce montant représente près de 30% des recettes.

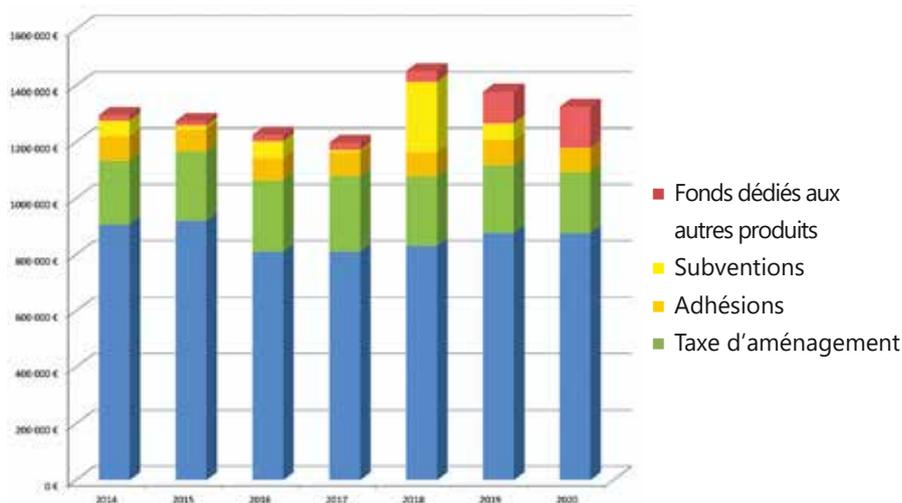
SUBVENTIONS

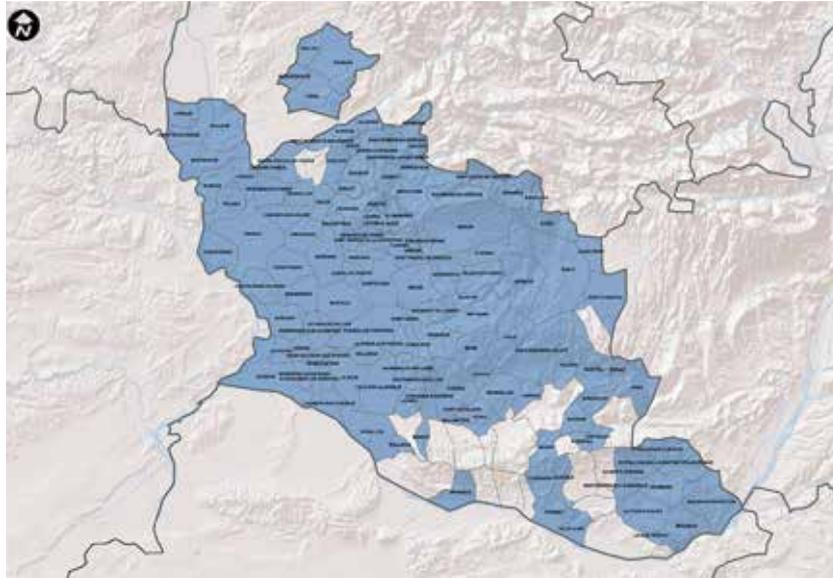
Outre la poursuite des actions inscrites en 2018 pour l'étude Trame verte et bleue (Agence de l'eau) et pour le projet trAILS (Europe), en 2019 deux aides sont prises en compte : de la DREAL sur les Ecoquartiers, et de la DRAC sur les fiches conseil et le label patrimoine remarquable. A noter que ces aides correspondent à des actions qui s'achèveront en 2021.

RÉPARTITION DES RECETTES SUR LES CONVENTIONS 2020

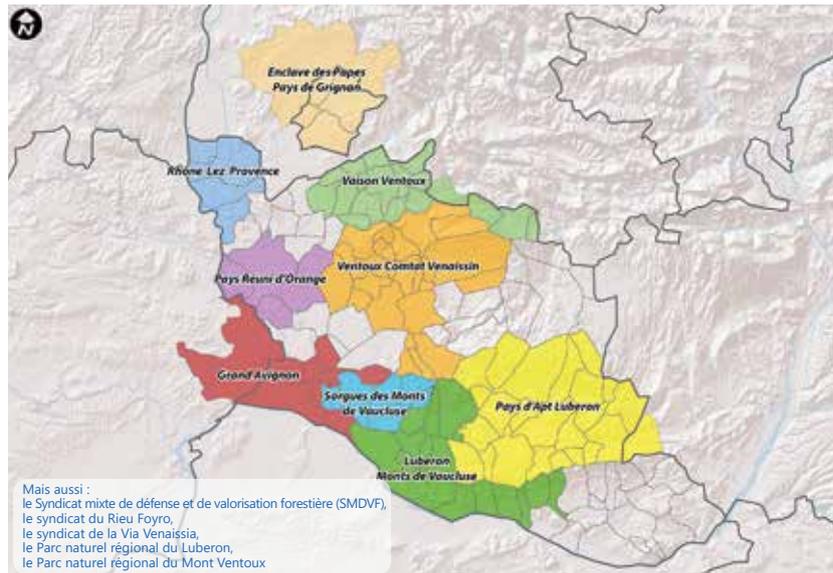


EVOLUTION DES RECETTES DE 2014 À 2020





132 communes adhérentes au CAUE de Vaucluse



Mais aussi :
le Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière (SMDVF),
le syndicat du Rieu Foyro,
le syndicat de la Via Venaissia,
le Parc naturel régional du Luberon,
le Parc naturel régional du Mont Ventoux

Intercommunalités adhérentes en 2020

2020 en QUELQUES CHIFFRES

118 communes disposent de l'assistance architecturale du CAUE
32 communes disposent de l'assistance architecturale du Parc du Luberon, cofinancée par le CAUE

165 adhérents au CAUE, dont :

132 communes

10 intercommunalités ou syndicats de communes

12 000 dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme ont fait l'objet d'une fiche avis *

3 600 pétitionnaires ont été rencontrés dans leur commune *

1 600 permanences de conseil architectural en commune *

21 conventions de permanences supplémentaires d'assistance architecturale ont été établies

33 conventions de mission d'accompagnement ont été établies avec les collectivités

81 avis donnés au Département concernant des projets du Département ou des collectivités

**PNRL inclus*

3 PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE



De par sa mission de service public, le CAUE accompagne dans la durée les collectivités dans la définition d'orientations d'aménagement et de développement à moyen ou à long terme. Ainsi, outre l'accompagnement de divers projets intercommunaux, l'appui à l'élaboration de chartes ou à la labellisation de territoires offre un cadre spatial et temporel cohérent à la mise en œuvre de politiques d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.



CRÉATION DE LA « VOIE DES PAPES », UN PROJET D'ITINÉRAIRE CYCLABLE INTÉGRÉ POUR LA VILLE DE SORGUES

Sorgues, ville de l'agglomération d'Avignon, est située à proximité du Rhône et de sa confluence avec l'Ouvèze. La commune fait partie du pôle d'activités industrielles et commerciales du nord de l'agglomération avignonnaise. La ville historique (ancienne résidence d'été des Papes) est établie en rive gauche de l'Ouvèze. Un vaste quartier d'habitations (4 200 habitants) s'est cependant développé sur la rive droite. Ces deux parties de la ville sont séparées par l'espace naturel des rives inondables de l'Ouvèze et ne sont actuellement reliées que par le pont de l'ancienne RN7, ouvrage peu équipé, ni sécurisé, pour les déplacements doux. La commune est d'autre part traversée par trois grandes infrastructures de transport (voie ferrée PLM et récente liaison TER Avignon/Carpentras, voie rapide Avignon/Orange et autoroute A7) qui forment, à l'instar de la rivière, des barrières physiques entre les différents quartiers de la ville (voie ferrée et voie rapide établies sur d'importants remblais).

A quelques kilomètres du centre-ville, le site naturel de l'île de l'Oiselet, est un lieu de promenade très fréquenté par les sorguais et les habitants du bassin de vie d'Avignon. Prochainement la Via Rhôna, itinéraire cyclable européen, passera par cette île et le secteur patrimonial du Pont des Arméniens (projet de requalification en cours), ce qui renforcera l'attractivité de ce secteur. Les berges de l'Ouvèze, qui jouxtent la ville, et le parc municipal du Château Saint-Hubert, offrent de leurs côtés un fort potentiel de « coulée verte » urbaine. Elles sont actuellement relativement déconnectées de la ville.



Typologie des différents tronçons de la Voie des Papes

En ce qui concerne les déplacements, la majorité des sorguais utilise actuellement la voiture, y compris pour leurs déplacements de proximité (à savoir que 35% des actifs sorguais travaillent sur leur commune). De même, l'axe routier (Sorgues-Avignon), qui dessert notamment les zones d'activités, industrielles et commerciales du nord de l'agglomération d'Avignon est fortement congestionné.

La ville manque d'un réseau d'infrastructures pour les modes de déplacements doux. La gare, située en centre-ville, sur la nouvelle ligne TER Avignon-Carpentras, est idéalement placée pour optimiser le pôle d'échange multimodal.

Lancement d'une dynamique vélo sur la commune de Sorgues autour d'un axe structurant urbain

La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat souhaite développer les déplacements doux sur la commune de Sorgues en aménageant un axe cyclable

structurant urbain : la « Voie des Papes ». Cet axe reliera le quartier de la gare, le centre-ville, le quartier Chaffunes-Confines, et le secteur naturel de l'île de l'Oiselet (site classé NATURA 2000) où se situera l'itinéraire de la Via Rhôna. Ce projet de Voie des Papes comprend la création d'un ouvrage de franchissement de l'Ouvèze réservé aux cyclistes et piétons.

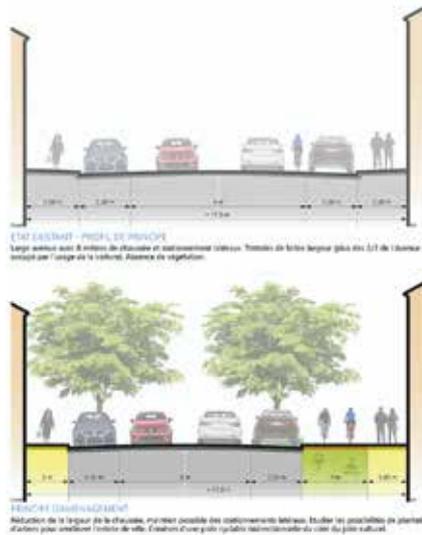
Les objectifs de l'aménagement sont de :

- Réduire la part de la voiture dans les déplacements urbains en favorisant le développement des modes de déplacements doux, le covoiturage et l'accès aux transports en commun, notamment en développant un pôle d'échange multimodal autour de la gare de Sorgues,
- Créer un maillage d'itinéraires cyclables entre les différents quartiers/pôles de la ville,
- Favoriser les liaisons cyclos-piétons entre les deux parties de la ville situées de part et d'autre de l'Ouvèze,
- Connecter et aménager les berges de l'Ouvèze au bénéfice d'espaces d'aménités

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE



Principe d'aménagement du lieu de vie central de la Voie des Papes



Principe d'aménagement de la piste cyclable en secteur urbain

et de nature en cœur de ville, en lien entre les quartiers de deux berges,

- Requalifier des espaces publics du centre-ville autour des aménagements de la Voie des Papes (entrée de ville sud, rues, places, parc municipal, berges de l'Ouvèze...), améliorant ainsi l'attractivité et le dynamisme du centre-ville,
- Favoriser les déplacements doux entre la ville et les sites naturels et ruraux des berges du Rhône (l'île de l'Oiselet, l'île de la Barthelasse,...) et la Via Rhôna (liaisons avec les pôles du Grand Avignon et d'Orange), pour les habitants de Sorgues et le développement touristique.

La réalisation de l'opération

Cet axe structurant cyclo-piétons d'environ 4,5 km reliera les différents secteurs de la ville :

- En secteur urbain : aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle intégrée en site propre (liaison sécurisée / desserte des



LE CAUE MOBILISÉ POUR LES PROJETS CYCLABLES EN VAUCLUSE

La Loi d'Orientation sur les Mobilités du 2 décembre 2019 réforme en profondeur le cadre général des politiques de mobilités, notamment en faveur du vélo autour d'un plan vélo. Cette loi a pour objectif de multiplier par trois la part modale du vélo d'ici 2024, pour atteindre 9% en 2024 et 12% en 2030. Elle renforce également l'obligation pour les gestionnaires de voirie de créer des itinéraires cyclables lors des réalisations ou des rénovations des voies urbaines.

Partenaire du syndicat de la Via Venaissia depuis sa création, et partenaire du Département autour d'actions en faveur du vélo comme la présentation du schéma cyclable départemental, le CAUE accompagne les communes et les intercommunalités dans leurs projets cyclables : définition de schémas cyclables communaux, options d'aménagement de liaisons cyclables et piétonnes en zones rurales ou urbaines, estimation du coût des travaux, constitution des dossiers de demande de subvention, assistance au choix du concepteur, etc.

- quartiers entre le PEM gare SNCF et le centre-ville de Sorgues) et de voies partagées.
- En secteur périurbain, à l'ouest de la ville :

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE

création d'une voie verte en site propre reliant le parc du Château Saint-Hubert au quartier de Chaffunes-Confines. Le projet prévoit la création d'une passerelle de type himalayenne au-dessus de l'Ouvèze, la création d'un lieu de vie central aménagé en bord d'Ouvèze et une aire de stationnement intégrant une aire de covoiturage et une aire de recharge pour véhicules.

- En secteur rural et naturel, à l'approche des berges du Rhône : création d'une voie partagée et d'une voie verte pour relier la ville aux berges du Rhône et à la Via Rhôna.

Le coût d'objectif HT pour cet aménagement a été estimé entre 700 000 à 840 000 €. Le dossier réalisé par le CAUE de Vaucluse a permis de faire une demande de

subvention FEDER auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le dossier est actuellement en phase instruction. Une maîtrise d'œuvre sera mise en place sur la partie urbaine du projet. La fin des travaux est prévue pour décembre 2022.



LE POINT DE VUE

Sylviane Ferraro,
Adjointe au Maire de Sorgues,
Vice-Présidente des Sorgues du
Comtat

« A Sorgues, la municipalité souhaite agir sur les questions de transition écologique à différentes échelles... notamment sur la question de la qualité de l'air et de la limitation des émissions de gaz à effet de serre, à travers la promotion de l'intermodalité. En d'autres termes, nous souhaitons donner les moyens aux habitants de laisser leur voiture au garage et d'utiliser de plus en

plus des modes doux (marche, vélo, trottinettes...) pour leurs déplacements quotidiens. En parallèle, la municipalité travaille avec la Région et le Département à la réalisation de la Via Rhôna, cette Vélo route qui reliera à terme le Lac Léman et la Méditerranée et qui va bientôt passer sur l'île de l'Oiselet, apportant avec elle son flot de cyclotouristes en quête de découvertes.

Dans ce contexte, la ville de Sorgues et la Communauté de communes Les Sorgues du Comtat travaillent à la création d'une voie verte.

Long de 4,5 km l'itinéraire en projet partira du Pont des Arméniers (Via Rhôna), traversera successivement des zones naturelles (berges du Rhône), des zones agricoles, des quartiers résidentiels (quartier des confines), et enjambera l'Ouvèze au moyen d'un ouvrage d'art de type « passerelle himalayenne », avant de déboucher dans le

centre-ville par le parc municipal et de connecter enfin le pôle d'échange multimodal au niveau de la gare SNCF.

Le tracé présentant certaines difficultés techniques, nous avons sollicité les équipes du CAUE pour qu'ils nous accompagnent dans ce projet et nous fassent bénéficier de leur expertise, tant au niveau de l'urbanisme qu'au niveau des aménagements cyclables, leur insertion paysagère et les contraintes techniques inhérentes. Grâce à l'étude préalable réalisée par l'équipe du CAUE, richement illustrée et argumentée, nos services ont pu amorcer le projet et solliciter des subventions de la Région et de l'Europe qui soutiennent activement ces initiatives en faveur de la mobilité douce.

Ainsi la « Voie des Papes », (c'est ainsi que nous avons baptisé ce projet en référence à l'histoire de la ville, ancien lieu de résidence des Papes) devrait être finalisée au second semestre 2022.

D'autres MISSIONS menées en **2020**

Cabrières-d'Avignon : Aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé entre le village et le hameau de Coustelllet

Lagnes : Aménagement d'une liaison piétonne et cyclable

Velleron : Proposition d'aménagement de liaisons cyclables

Conseil départemental : Accompagnement du Schéma vélo, en partenariat avec l'AURAV

Conseil départemental : Expertise paysagère dans le cadre des projets routiers du Département

Conseil départemental : Expertise dans le cadre de la labellisation des parcs et quartiers d'activités (Labels EcoParc+) et harmonisation avec le label Parc

CC Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse : Suivi de la mise en place des actions de l'Opération Grand Site de Fontaine de Vaucluse

Via Venaissia : Poursuite des aménagements inscrits au Contrat d'axe

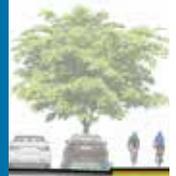
SI du bassin versant du Rieu Foyno : Mise en œuvre du schéma d'aménagement

Interreg : Programme de requalification des friches industrielles dans l'arc alpin, finalisation de l'inventaire France

Renforcement des liens avec les intercommunalités (PCAET, OPAH, PLH, ADS, SCOT)

Appel à projet Trame Verte et Bleue (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) : Programme d'actions et OAP Biodiversité sur la renaturation de la Salette à Beaumes-de-Venise et du Brégoux à Aubignan

Parc naturel régional du Mont Ventoux : Observatoire photographique du Mont Ventoux



Programme d'**ACTIONS** **2021**

Grillon : Etude préalable à l'aménagement d'une liaison sur cyclable et piétonne sur la route de Richerenches

Saint-Saturnin-les-Avignon : Proposition d'aménagement de liaisons cyclables

Saint-Saturnin-les-Apt : Aménagement d'une liaison cyclable

Saint-Pierre-de-Vassols : Aménagement d'une liaison piétonne et cyclable

CC Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse : Lancement de la phase opérationnelle du projet Grand site de Fontaine de Vaucluse

Conseil départemental : Poursuite de l'accompagnement du Schéma vélo, en partenariat avec l'AURAV

Conseil départemental : Prise en compte de la Trame Verte et Bleue le long des routes départementales

trALLs : Suite et fin du workshop et séminaire

Trame Verte et Bleue, suite et fin : Réalisation des fiches retour d'expériences

Via Venaissia : Suivi des connexions Velleron/Pernes-les-Fontaines et Orange/Piolenc

Conseil départemental : Expertise dans le cadre de la labellisation des parcs et quartiers d'activités (Label EcoParc+) et harmonisation avec le label Parc+

Sérignan-du-Comtat : Accompagnement pour la réalisation d'un plan de déplacement communal.

4

URBANISME



En charge d'accompagner l'application des règlements d'urbanisme au quotidien, le CAUE se doit également d'être présent en amont pour assister les communes dans les différentes phases d'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En relation avec les services de l'Etat ainsi qu'avec les bureaux d'études le CAUE peut ainsi apporter un autre regard sur les perspectives d'évolutions urbaines et paysagères du territoire communal, notamment au regard des problématiques climatiques.



FICHES PÉDAGOGIQUES PLU

Pour renforcer et maintenir l'attractivité des communes et plus largement du territoire de Vaucluse, il est nécessaire de créer les conditions d'un aménagement et d'un développement durable et équilibré des territoires.

Le diagnostic du Plan Départemental de l'Habitat de Vaucluse (PDH 2016-2022) a mis en évidence que de nombreuses situations de tension et de déséquilibre liées à l'habitat risquent d'avoir, à terme, un impact sur l'attractivité territoriale et résidentielle du département. La question du logement en tant que levier de développement équilibré se pose ainsi pour le Vaucluse. Le PDH fixe un objectif de 4 000 logements supplémentaires par an sur l'ensemble du département, avec 30% de logements en locatif abordables et 20 % de logements en accession abordables. (Près de 4 ménages vauclusiens sur 5 étaient financièrement éligibles au logement locatif social au sens large.)

OAP, SMS

Le PLU constitue le projet d'aménagement et de développement durable d'un territoire communal : il fixe les axes structurants, notamment le développement démographique et l'offre résidentielle nécessaire pour loger les habitants de la commune, en compatibilité avec les orientations et objectifs définis au sein du SCOT et du PLH.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont une composante des PLU. Elles définissent des secteurs de projet ainsi que les actions et opérations nécessaires à leur réalisation.

Le Code de l'Urbanisme distingue notamment deux outils en faveur de la mixité sociale : les secteurs favorisant la mixité sociale (SMS) et les emplacements réservés (ER).

Conformément à leur convention cadre,

le CAUE et le Département ont rédigé conjointement deux fiches pédagogiques : la fiche OAP et la fiche SMS. Ces fiches ont pour vocation à être utilisées comme un document ressource d'appui aux collectivités de Vaucluse pour aider les élus et techniciens des communes en charge de l'urbanisme et de l'élaboration des PU à mieux appréhender l'outil et son usage. Il s'agit in fine de faciliter le passage à l'opérationnel et à la production de

logements à loyers maîtrisés sur notre territoire.

Ces fiches sont destinées à être utilisées comme support à différentes actions de consultation, d'expertise, voire de formation auprès des élus. Elles seront transmises par le Département aux collectivités dans le cadre du PAC (Porter à Connaissance) constitué lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme.



Les Servitudes de Mixité Sociale



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

D'autres
MISSIONS
menées en
2020

Gordes : Solutions d'aménagement pour limiter la circulation dans le cœur du village

Partenariat avec les démarches Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

COVE/AURAV/Syndicat SCOT Comtat Venaissin : Programme de formation auprès des élus Contrat de Transition Ecologique (CTE)

Chambre d'Agriculture : Logements en zone agricole



Saumane-de-Vaucluse : Réflexion sur le futur Ecoquartier « Terres des Pierres »

Le Thor : Réaménagement des voies autour de l'îlot du Planet

Mormoiron : Assistance PLU et Ecoquartier

Le Barroux : Ecoquartier

Rustrel : Accompagnement de la commune dans ses projets urbains (restructuration du hameau de Bouvène)

Sannes : Modification de la zone d'extension du hameau du « cœur de village »

COVE/AURAV/Syndicat SCOT Comtat Venaissin : Programme de formation auprès des élus CTE

L'Isle-sur-la-Sorgue : Accompagnement pour le nouveau quartier du Clos de Cardinal

Mérindol et Caumont-sur-Durance : Assistance pour le choix du prestataire PLU



Programme
d'**ACTIONS**
2021

5 AMÉNAGEMENTS d'ESPACES PUBLICS



Le CAUE accompagne traditionnellement les maîtres d'ouvrage publics pour s'assurer d'une approche qualitative dans l'élaboration de leurs programmes d'aménagement urbain.

L'élaboration d'un programme qui peut s'appuyer sur un processus de concertation consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du lieu.

Une fois l'enveloppe budgétaire prévisionnelle arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.



AMÉNAGEMENTS d'ESPACES PUBLICS

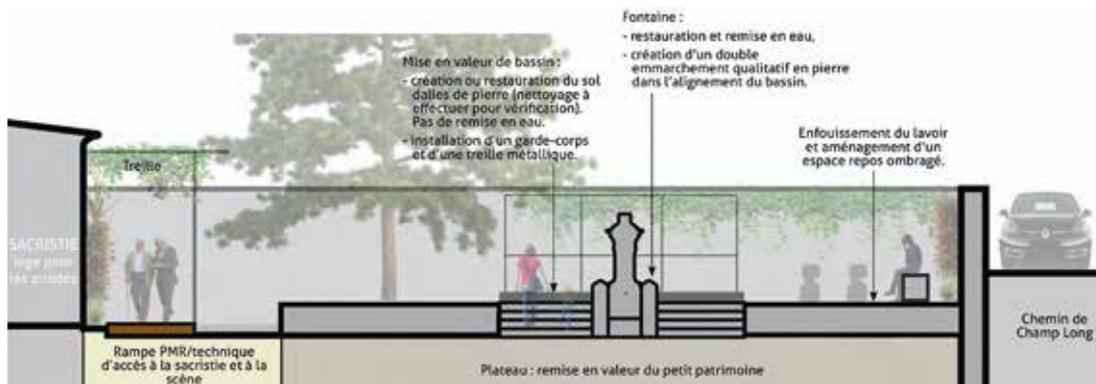
de la loge pour artistes (réhabilitation d'une partie désacralisée de la sacristie),

- De recréer une identité des lieux en lien avec le passé du site avec la création d'une treille végétalisée et de plantation de bandes fleuries,
- De réfléchir à la mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite) des équipements,
- D'estimer l'enveloppe budgétaire nécessaire au projet,
- D'accompagner la commune dans la demande de financement du FDACV,
- De conseiller à la commune de confier la maîtrise d'œuvre à un paysagiste-concepteur.

La commune souhaite réaliser les travaux au printemps 2022 à la suite des travaux de restauration de l'église Saint-Laurent-la-Neuve.



Etat existant de la phase du presbytère



Principes d'aménagement retenus



Principes d'aménagement retenus

D'autres MISSIONS menées en **2020**

Bédoin : Aménagement d'une aire de stationnement
 Caromb : Accompagnement pour la planification d'aménagement au cimetière
 Jonquerettes, Velleron : Accompagnement du dispositif « 20 000 arbres » en Vaucluse
 La Tour d'Aigues : Aménagement paysager de l'entrée sud
 Visan : Restructuration de la place de La Coconnière



Conseil départemental : Accompagnement des dispositifs « Jardins familiaux » et « 20 000 arbres »
 La Bastide-des-Jourdans : Aménagement de la parcelle rue du 19 mars 1962 et stade
 Villars : Aménagement d'aires de stationnement
 Accompagnement du dispositif « 20 000 arbres » en Vaucluse à Pernes-les-Fontaines, Beaumont-du-Ventoux
 La Motte d'Aigues : Aménagement d'une aire de jeux et parvis de l'église
 Beaumont-de-Pertuis : Création d'une aire de stationnement en entrée sud du village
 Lourmarin : Requalification du parvis de l'école Philippe de Girard
 Conseil départemental : Aménagement d'aires de repos sur l'itinéraire de la Via Rhôna
 Extension du cimetière à Beaumont-du-Ventoux, Mornas, Crillon-le-Brave, Gignac
 Pernes-les-Fontaines : Aménagement des abords de l'ancienne gare
 CC Rhône Lez Provence : Accompagnement dans le cadre de la réponse à l'appel à projet « Aménagez un coin de verdure pour la pluie » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
 Caderousse : Accompagnement pour la création de jardins familiaux et réorganisation des espaces sportifs
 Saint-Pierre-de-Vassols : Accompagnement pour la création de jardins partagés
 Uchaux : Accompagnement dans le cadre de l'aménagement du centre ancien
 Sault : Aire de sports
 Cabrières-d'Avignon : Parvis de l'église
 Saint-Didier : Aménagement du Cours
 Camaret-sur-Aigues : Jardin du Ravelin
 Sorgues : Aménagement du centre-ville
 Rustrel : Restructuration paysagère du hameau de Bouvène
 Valréas : Végétalisation des cours d'école ainsi que des pieds de façades
 Sablet : Conseil pour l'aménagement de la place des Barrys



Programme d'**ACTIONS** **2021**

6

CONSTRUCTION et AMÉNAGEMENT de BÂTIMENTS PUBLICS

Selon le principe qu'il ne peut exister de bon projet que s'il existe un bon programme, le CAUE joue un rôle essentiel dans la définition, par les maîtres d'ouvrage publics, de leurs programmes de réhabilitation, d'extension ou de construction d'équipement.

L'élaboration d'un programme constitue ainsi un moment de débat riche et précieux pour l'avenir du projet et sa qualité finale. Il consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du site. C'est sur cette base qu'est construit le programme architectural, accompagné de son volet technique. Une fois l'enveloppe budgétaire arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, CONSTRUCTIF ET PAYSAGER, DU CENTRE ROUTIER DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

En accompagnement du service bâtiment du Conseil départemental, le CAUE dans le cadre de la convention-cadre a réalisé un diagnostic architectural, constructif et paysager de différents équipements départementaux.

Bordant le cours Fernande Peyre, à l'Isle-sur-la-Sorgue, le centre routier Départemental a fait l'objet d'un diagnostic sommaire afin d'évaluer le potentiel d'évolution du site. Ont ainsi été abordées les problématiques d'urbanisme, de patrimoine (site patrimonial remarquable - cours Fernande Peyre et ses abords), les contraintes inondations, la qualité des espaces verts (présence de grands arbres).

Ont été notamment mis en évidence : l'imperméabilisation du terrain et son réseau d'eaux pluviales (proximité d'un canal), l'historique de l'acquisition et des constructions, l'organisation du site actuel et des constructions existantes ont fait l'objet d'un diagnostic sommaire technique. L'objectif est d'établir un bilan et d'évaluer le potentiel d'évolution des aménagements sur le site.



Bâtiments du service des Ponts et Chaussées



L'Isle-sur-la-Sorgue



Le portail et le portillon sont des traces historiques de la présence du service des Ponts et Chaussées

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, CONSTRUCTIF ET PAYSAGER DE L'ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS (EDES) À ORANGE

L'étude du site de l'Edes d'Orange quant à elle a confirmé les problématiques d'accès piétons et de signalisation. Toutefois les possibilités d'évolution sont réelles et dépendent essentiellement des disponibilités foncières environnantes.



Evolution à court terme



LE POINT DE VUE

Fatiha Bouanani
Conducteur d'opérations
- Cellule Faisabilité
Programme - Direction
Bâtiments et Architecture

“ La Direction des Bâtiments effectue toujours des études de faisabilité en préalable aux projets. Cela permet de voir comment répondre aux besoins qui ont été exprimés par les usagers ou les utilisateurs. Une étude part donc des besoins, inventorie les opportunités et les contraintes, qu'elles soient techniques, économiques, fonctionnelles ou urbaines.

A noter toutefois que ces études ne débouchent pas forcément sur un projet, mais viennent alimenter la réflexion des décideurs.

L'intervention des architectes du CAUE est complémentaire à celle des conducteurs d'opération de la Direction des Bâtiments et Architecture, le regard de l'architecte permet notamment de mieux appréhender l'historique de construction, d'aménagement du bâtiment, du site en lui-même comme pris dans son contexte urbain. Cette intervention permet de mieux saisir l'intention première du concepteur de l'époque, pour en dégager les enjeux architecturaux, paysagers et urbains, en termes d'évolution et au final alimenter les grandes lignes du programme qui permettra l'élaboration du projet de réhabilitation ou restructuration. ”

D'autres MISSIONS menées en 2020

Saignon : Projet de création d'un Bistrot de pays
Mazan : Projet de réhabilitation des locaux de la police municipale
Saint-Marcellin-les-Vaison : Construction d'un nouvel équipement communal
Bédoin : Requalification du Parc des Sports
Mormoiron : Construction d'une halle sportive
Mondragon : Accompagnement pour la réaffectation des bâtiments sur le site de l'Île Vieille
Jury relatif à la réhabilitation du Centre départemental de plein air et de loisirs de Fontaine-de-Vaucluse
Jury dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire, ZAC Joly Jean à Avignon
Jury dans le cadre de la réhabilitation de l'îlot Plan Porte d'Orange pour la réalisation d'un équipement culturel

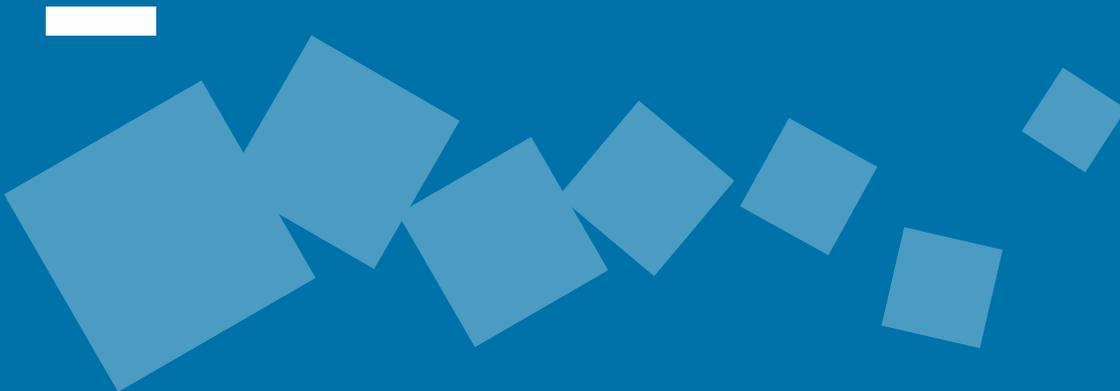
Les Beaumettes : Aménagement d'un gîte d'étape
Saumane-de-Vaucluse : Construction d'une halle et d'un centre technique municipal
Saint-Martin-de-la-Brasque : Construction d'une salle polyvalente
Richerenches : Construction d'un bâtiment pluri fonctionnel
Mornas : Construction d'un centre de santé et de logements séniors
Auribeau et Buisson : Projet de création d'un Bistrot de pays
Vitrolles-en-Luberon : Aménagement de l'ancienne école et gîte d'étape
Conseil départemental : Accompagnement qualité des projets Vallis Habitat
Conseil départemental : Diagnostic architectural, constructif et paysager de l'Agence routière de Pertuis
Conseil départemental : Accompagnement à la mise en place de démarches BDM pour les nouveaux programmes
Vacqueyras : Aménagement de l'ancienne cave, site de Sagivac
Venasque : Participation jury salle polyvalente
Châteauneuf-de-Gadagne : Jury de concours pour un bâtiment communautaire
Fontaine-de-Vaucluse : Aménagement du moulin et de l'hôtel de ville
Entraigues-sur-la-Sorgue : Aménagement de l'ancienne école
Sivergues : Construction d'une maison commune
Puyméras : Réaffectation d'un bâtiment communal
Orange : Participation au jury pour la construction d'une école
Avignon : Participation au jury de concours pour la construction / rénovation d'écoles et piscines

Programme d'ACTION 2021



7 PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE BÂTI

Le Département recèle un important patrimoine historique. Ce qui en fait un des éléments essentiel de son attractivité. Aux côtés des services du Département ou de l'Etat (DRAC, UDAP), le CAUE accompagne les collectivités dans leurs projets de conservation, réhabilitation de différents édifices d'intérêt architectural ou historique.



EXPERTISE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE BUISSON

Avec l'appui technique de la compétence patrimoine du CAUE, la commune de Buisson souhaite disposer d'un aperçu général de différents éléments de son patrimoine afin de mieux connaître l'état sanitaire des édifices ou ouvrages et hiérarchiser les interventions nécessaires (travaux d'urgence, conservation ou simple entretien courant). Ces premières expertises permettent d'aider les élus à cibler les urgences et programmer des campagnes de court et moyen terme, puis de solliciter des aides financières auprès des partenaires.

Cette approche est nécessaire afin que la commune sache où elle va en terme de sauvegarde de son patrimoine, et évite les interventions dans l'urgence, ponctuelles, coûteuses et parfois inadaptées et qu'elle puisse établir un véritable plan de gestion pour les prochaines années.



La porte fortifiée



L'enceinte urbaine médiévale

Les éléments sélectionnés par la commune suite à cette mission sont les suivants :

- L'enceinte urbaine médiévale,
- La porte fortifiée du XIVe siècle,
- L'église paroissiale Notre-Dame-des-Bois,
- La fontaine-lavoir.

Par la suite, l'équipe du CAUE pourra assister la commune dans la consultation d'architectes spécialisés pour mener à bien des missions de maîtrise d'œuvre sur les édifices ou ouvrages ciblés.

EGLISE SAINT-MICHEL ET SAINT-LAURENT DE VILLEDIEU

L'église paroissiale Saint-Michel et Saint-Laurent de Villedieu est un édifice composite qui a un intérêt patrimonial certain ; d'origine romane, elle daterait du Xe - XIIe siècle. Le chœur à fond plat, partie la plus ancienne, a cette caractéristique assez rare des édifices du premier âge roman. Autre intérêt singulier, l'agrandissement de la nef

au XVIIe siècle qui a permis d'intégrer à l'édifice la tour carrée médiévale de l'ancien château ; cette dernière prenant la fonction de clocher.

L'expertise réalisée par le CAUE de Vaucluse en 2019 a permis de dresser un premier bilan sanitaire de l'édifice, d'identifier les pathologies en présence et hiérarchiser les interventions à réaliser à court et à moyen terme.

Consciente de la qualité de ce patrimoine religieux et de la nécessité d'engager des campagnes de travaux régulières, la commune a sollicité le CAUE afin qu'elle l'aide dans le choix d'un maître d'œuvre. Le cahier des charges du CAUE a permis de lancer une consultation d'architectes du patrimoine spécialisés dans les domaines de la restauration. L'agence TEXUS Architectes, basée dans la Drôme, a été retenue pour réaliser un diagnostic technique et historique puis engager les premiers travaux de conservation sur la tour-clocher qui présente d'importants désordres.



L'église Saint-Michel et Saint-Laurent

D'autres **MISSIONS** menées en **2020**

Villedieu : Eglise Saint-Michel et Saint-Laurent, assistance au choix d'un maître d'œuvre

Buisson : Etat des lieux du patrimoine communal

Edition de fiches conseil en lien avec l'UDAP, le Parc du Luberon et la DRAC

Entraigues-sur-la-Sorgue : Requalification du centre ancien avec SOLIHA et fortifications urbaines

Conseil Départemental : Expertise de projets sur patrimoine protégé et non protégé

Participation aux commissions locales des Sites patrimoniaux remarquables (SPR) : Pernes-les-Fontaines et l'Isle-sur-la-Sorgue

Valréas : Château de Simiane et Chapelle des Pénitents blancs, assistance pour le choix d'un maître d'œuvre qualifié



Programme d'**ACTIONS** **2021**

Entraigues-sur-la-Sorgue : Assistance à la restauration et à la mise en valeur des remparts

Conseil départemental : Expertise de projets sur patrimoine protégé et non protégé

Participation aux commissions locales des Sites patrimoniaux remarquables (SPR) : Pernes-les-Fontaines et l'Isle-sur-la-Sorgue

Conseil Départemental : Expertise volet patrimoine dans le cadre de la Contractualisation

Caderousse : Suivi étude de la digue d'enceinte

Loriol-du-Comtat : Eolienne du château

Lapalud : Réfection du lavoir

Camaret-sur-Aigues : Aménagement du jardin de la Tour médiévale et de la Maison Bègue

Monteux : Préconisations pour les enseignes et devantures commerciales

Mornas : Restauration de la Porte Saint-Pierre

Sablet : Assistance à la restauration de l'Eglise paroissiale de Saint-Nazaire

Beaumont-du-Ventoux : Rénovation du chalet de la Ligue de l'enseignement de Vaucluse

8

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL

Si la nature et l'héritage humain sont de ressources que chacun s'accorde à devoir préserver, les moyens nécessaires à leur protection et leur valorisation ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. C'est pourquoi le CAUE intervient en appui auprès des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels d'intérêt écologique ou paysager le plus souvent en lien avec le Département de Vaucluse.

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL

PROJET DE RÉFECTION DE LA RD942 DANS LES GORGES DE LA NESQUE

Le Département aménage les abords des routes départementales, leurs délaissés, voire re-profile certains tracés ou carrefours, en campagne ou en entrée de ville. Lorsqu'il s'agit de projets d'envergure, il fait appel à des équipes pluridisciplinaires, comprenant des paysagistes concepteurs, pour en assurer la maîtrise d'œuvre.

Pour les plus petits projets (maintenance, adaptations ponctuelles...), le volet paysager est parfois moins approfondi ; pourtant, ces petits aménagements ont toujours un réel impact sur l'environnement et le paysage (rural ou urbain).

Depuis quelques années, à travers la convention cadre qui le lie au Département,

le CAUE apporte son expertise paysagère et urbaine en faveur d'une bonne insertion des routes dans le paysage et du traitement qualitatif de leurs abords. À cette occasion, les aspects environnementaux sont pris en compte, dans l'objectif de :

- Favoriser la restauration des continuités écologiques (identification des zones sensibles de la TVB aux abords des routes - aménagements au droit des corridors écologiques).
- Réduire l'empreinte carbone des interventions.
- Prendre en compte la biodiversité faunistique et floristique lors des aménagements.
- Créer des îlots de fraîcheur au niveau des aires de repos et d'arrêt.
- Privilégier la plantation d'essences locales et les aménagements paysagers qui

demandent peu d'arrosage.

La route des Gorges, une route remarquable du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux, la RD942, entre Villes-sur-Auzon et Monieux, présente un fort attrait touristique par les caractères naturels et grandioses du paysage qu'elle traverse. Elle constitue un haut lieu de la randonnée à vélo en Vaucluse. Elle a été également identifiée comme route remarquable par le nouveau Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux, et un des trois sites emblématiques de celui-ci, aux côtés du Mont-Ventoux et la vallée du Toulourenc. Outre les impressionnantes falaises des gorges, la RD942 est une composante essentielle du paysage des gorges, à travers sa sinuosité, ses ouvrages d'art, ses parapets en pierre, sa faible largeur et sa végétation d'accompagnement.

La couche de roulement de cette route est



PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL

fiissurée. Elle nécessite une réfection afin d'éviter des désordres qui toucheraient la structure. Les travaux consistent à raboter cette couche d'enrobé bitumineux et de mettre en œuvre une nouvelle couche sur les 21 kilomètres entre Villes-sur-Auzon et Monieux.

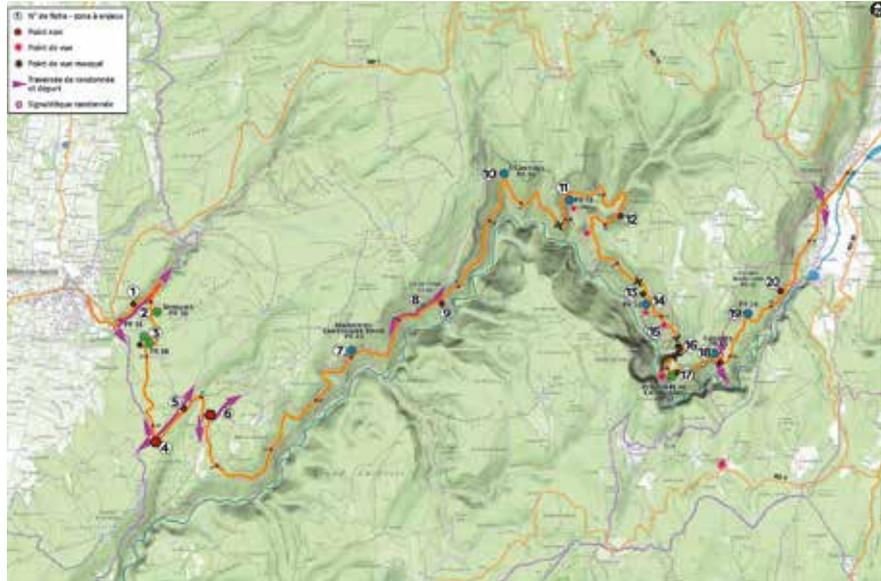
Afin de préserver l'identité et la beauté du parcours de la route départementale 942, le CAUE a proposé des recommandations pour la partie voirie, portant sur :

- Le maintien de la largeur actuelle de la chaussée avec une délimitation nette de l'enrobé et le maintien des bandes végétalisées le long des parapets,
- Une attention particulière aux surlargeurs souvent dégradées permettant des arrêts ponctuels pour admirer le paysage,
- L'utilisation de la pierre sèche dans la restauration et la création des murs de soutènement, et l'utilisation de la pierre dans le mobilier et les bordures en pierres plantées,

- La pérennisation du travail des « cantonniers » sur les végétaux taillés (topiaire) le long de la route,
- La valorisation des sentiers de randonnées avec une identification des départs de randonnées et des aires de stationnement, la création de documents de communication et une unification du mobilier et de la signalétique avec le Parc du Ventoux.

Le CAUE a également réalisé un repérage des zones à enjeux le long de la route, les zones dégradées et les zones à potentialités touristiques. Ce repérage a permis d'identifier 20 zones à enjeux. 4 sites ont fait l'objet d'une étude approfondie avec des orientations d'aménagement portant sur :

- La préservation du caractère naturel et simple des aménagements,
- Le contrôle de la fréquentation avec la limitation de l'emprise des véhicules,
- La valorisation et la création de belvédères sur le parcours,
- La réduction des surlargeurs minérales avec la plantation de futurs topiaires,
- La mise en valeur des traversées des sentiers de randonnées.



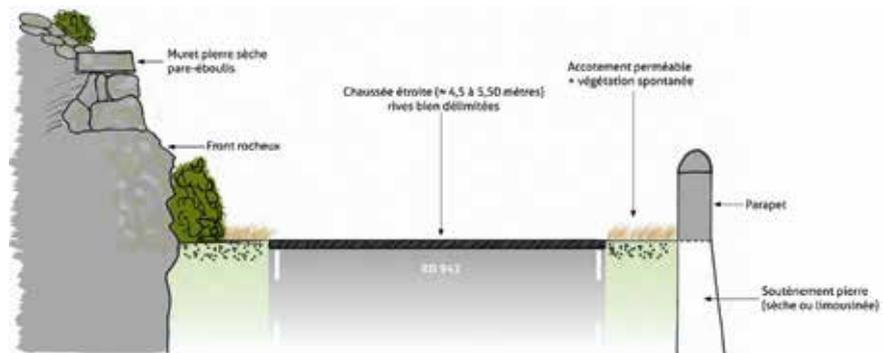
Repérage des zones à enjeux

Le belvédère du Castellaras, point sublime des Gorges de la Nesque, situé dans le site classé, a fait l'objet d'une étude plus approfondie pour valoriser son panorama tout en limitant l'impact de la fréquentation touristique. Le CAUE a proposé :

- Le maintien de la simplicité actuelle du belvédère avec des améliorations ponctuelles

comme la reconstruction de l'escalier du belvédère bas en pierre, la reprise du muret en pierre et la création d'une aire de pique-nique ombragée,

- La valorisation des points de vue sur les gorges et le Rocher de Cire,
- La mise en valeur de l'entrée du belvédère avec la suppression des murets en



Profil de principe de la route caractéristique des Gorges de la Nesque

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL

parpaings, la création d'une rampe PMR, la pose de signalétique et la création d'un stationnement pour les deux-roues,
- L'amélioration et le contrôle du stationnement longitudinal des véhicules le long de la RD942.

LE VÉGÉTAL TAILLÉ AU BORD DES ROUTES DU VENTOUX : UNE VÉRITABLE IDENTITÉ PAYSAGÈRE DE CES PARCOURS

La route des Gorges de la Nesque est agrémentée d'arbustes taillés en topiaire. Ils racontent l'histoire du travail des cantonniers qui attachaient des pierres sur les arbustes pour les former. Le Conseil départemental perpétue cette tradition en consacrant le travail de deux agents chaque année pendant deux mois pour l'entretien de ces végétaux. D'autres routes départementales possèdent également des arbustes taillés sur les communes de Bédoin, Malaucène, Flassan ou encore Méthamis. Ce travail soigné offre une identité aux gorges et plus largement au massif du Ventoux, accompagnant le tracé de la route départementale, offrant un contraste avec la végétation indigène. Ces végétaux se situent principalement du côté aval sur les Gorges et sur les aires de repos.

Les espèces taillées sont : chêne vert, chêne kermès, buis, ... et plus rares : houx, genévrier, érable de Montpellier.



LE POINT DE VUE

Norbert Pourcin
Agent de maîtrise encadrant responsable des espaces verts
Agence routière départementale de Sault

« Tous les hivers, deux personnes sont affectées sur deux gros mois à la taille et l'entretien des bords des routes du secteur Nesque, Méthamis,



Flassan et La Gabelle. Ce sont des volontaires, inspirés, passionnés par cette activité qui sont choisis. Cette dimension artistique de leur mission valorise l'Agence comme bien évidemment le territoire. Nous avons beaucoup de retour des visiteurs que cette pratique du « topiaire rural » émerveille. Outre cyclistes et motards, les rencontres avec biches, chevreuils, cerfs et sangliers sont nombreuses, notamment aux abords de Villes-sur-Auzon. Les arbres taillés, sculptés sont pour la plupart des chênes verts centenaires, qui ont été formés en même temps que la création de la route ; le Département a succédé à la DDE qui avait pris la suite des Ponts et Chaussées. La formation d'un arbre prend plusieurs saisons et est le résultat de l'inspiration du tailleur comme des aléas du climat : une branche cassée par le vent, par exemple dont il faudra tenir compte pour reconstruire une belle forme. Au début ce travail se faisait à la cisaille, au sécateur, maintenant la taille est effectuée au taille haie électrique, plus silencieux et écologique qu'un appareil thermique. »

D'autres
MISSIONS
menées en
2020

EPAGE Sud-Ouest Mont-Ventoux : Aménagement de l'accueil du public aux mares de la Pavouyère à Mormoiron

Caromb : Suivi et mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des collines du lac du Paty

Modène : Aménagement d'une aire de nature et de loisirs

Conseil départemental : Evaluation de l'impact paysager des lignes à moyenne tension et lignes téléphoniques aux abords des routes départementales

Conseil départemental : Suivi et mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Plâtrières dans les Monts de Vaucluse

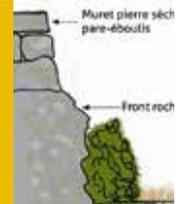
Conseil départemental : Jardin Pétrarque à Fontaine-de-Vaucluse, suivi des travaux

Conseil départemental : Accompagnement des ENS (Paty, Plâtrières, Belle-Ile, Gorges de Véroncle)

Conseil départemental : Jardin Pétrarque à Fontaine-de-Vaucluse

Conseil départemental : Evaluation de l'impact paysager des lignes à moyenne tension et lignes téléphoniques aux abords des routes départementales

Programme
d'**ACTIONS**
2021



9

FONDS DÉPARTEMENTAL pour l'AMÉLIORATION du CADRE de VIE

L'objectif du FDACV, Fonds Départemental pour l'Amélioration du Cadre de Vie, fonds d'aide départemental aux collectivités, est de « subventionner les surcoûts, comme la reprise de certains travaux nécessaires pour maintenir ou rétablir les monuments et les sites dans leurs caractères esthétiques et historiques, pour la satisfaction générale ». Il s'adresse aux petites communes (moins de 5 000 habitants).

Le CAUE est chargé par le Département d'une mission d'instruction et d'appui aux collectivités.



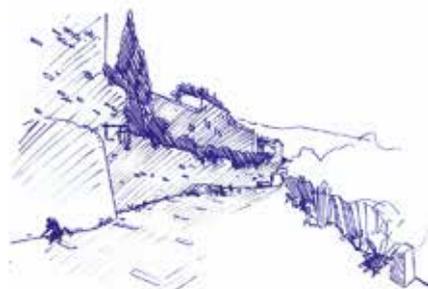
MISE EN VALEUR DU SITE DES TERRASSES SAINTE-CECILE A OPPEDE-LE-VIEUX

Dans le cadre de la mission d'appui exercée par le CAUE à la demande du Département auprès des collectivités désireuses de restaurer leur patrimoine ou mettre en place des actions en faveur de l'environnement et de leur cadre de vie, la commune d'Oppède a sollicité le CAUE en vue de prolonger la mise en valeur du site des terrasses Sainte-Cécile à Oppède-le-Vieux.

Paysage et patrimoine

La croissance de la fréquentation touristique de ce site exceptionnel a conduit la commune, depuis de nombreuses années, à éloigner le stationnement automobile du cœur villageois.

Afin d'apporter une cohérence d'ensemble aux différentes actions d'aménagement à venir, l'équipe de conception a proposé un projet insistant sur la requalification et la restauration d'espaces riches d'un patrimoine rural remarquable, tel que le site des terrasses Sainte-Cécile, mais aussi de celui des cheminements qui les parcourent (rue des écoles, rue Sainte-Cécile, accès-parking des riverains). L'objectif ici est de favoriser avant tout les déplacements piétons dans leur diversité (promeneurs, poussettes, PMR...), la nature en ville (en pied de façade notamment) et la requalification des sols (calades, béton désactivé).



Stationnement résidents, croquis ESKIS

Le chantier

Rue du village ancien, côté sud, la rue Sainte-Cécile devient peu à peu un cheminement arboré lorsqu'elle serpente dans le parc des terrasses, descendant vers le parc de stationnement.

L'enrobé dégradé a été remplacé par un sol de béton désactivé de site grâce au granulats concassés calcaires qui lui confèrent sa teinte pierre, en résonance avec les façades du village. Un caniveau caladé conduit les eaux de ruissellement au centre.

Ce même béton revêt l'allée qui traverse le parc des terrasses. Malgré la pente, sa rugosité permet à chacun de l'emprunter confortablement, même par temps pluvieux. Le CAUE a assuré son rôle de conseil tout au long du processus de coordination avec les différents intervenants :

- Le Conseil départemental qui apporte une aide financière au travers du FDACV,
- La mairie qui réalise une tranche

supplémentaire d'un vaste projet au profit d'un développement touristique maîtrisé,

- Le groupement de maîtrise d'œuvre constitué du BET NÉO associé aux paysagistes-concepteurs ESKIS.



Sainte-Cécile, croquis ESKIS



LE POINT DE VUE

Olivia GAILLOT-DREVON
Paysagiste DPLG

Entre équipe de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, les échanges furent réguliers et les enjeux de préservation et de valorisation du site partagés : Les propositions d'aménagement firent donc rapidement consensus. Nous avons dû reprendre certaines fois les

arguments pour justifier certains points de désaccord, mais cela forme un aspect incontournable du métier de paysagiste concepteur. Finalement les décisions prises par la commune témoignent de la bonne compréhension des enjeux (par exemple petits macarons encastrés pour numérotter les places à la place de sabots sur l'aire de stationnements riverains).

Durant la phase travaux, les relations avec la maîtrise d'ouvrage furent faciles et riches ; je les remercie d'ailleurs pour la confiance apportée tout au long du projet. Les échanges avec l'ABF, véritable atout pour le paysagiste-concepteur sur ces sites sensibles, furent également très enrichissants et me permirent personnellement plusieurs fois de me rassurer sur les décisions prises.

10 SENSIBILISATION



En accompagnement de ses missions d'assistance qui sont toujours assurées avec une approche pédagogique, le CAUE mène différentes actions de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès de différents publics. Les élus locaux et les professionnels sont toujours présents pour participer à ces moments d'échanges conviviaux élaborés en partenariat avec divers organismes régionaux ou départementaux.



VISITE D'OPÉRATIONS EXEMPLAIRES DE LOGEMENTS ABORDABLES, EN LUBERON

Pour la troisième année consécutive, conformément à la convention cadre, le CAUE a assisté le Conseil départemental pour l'organisation d'une visite d'opérations de logements abordables réalisées en Vaucluse.

Une sélection d'opérations a été élaborée à partir de plusieurs critères d'appréciation, dont la qualité architecturale et visuelle, la qualité de l'insertion paysagère, les caractères de valorisation patrimoniale et de requalification urbaine, ainsi que la mixité typologique, sociale et fonctionnelle. La valeur d'exemple réside souvent dans la richesse et la variété des réponses apportées par les architectes face à différents contextes, le panel choisi se voulait le plus large possible, de sorte à balayer le maximum de thématiques.

Les participants, au nombre d'une soixantaine, composés d'élus, de techniciens, de bailleurs et de représentants d'institutions, ont été accueillis en plein air à Maubec par Corinne Testud-Robert.

Une première halte, au centre de la commune, a permis d'apprécier La résidence Croix Blanche, réalisée par Grand Delta Habitat située à proximité directe du centre-village.



La Résidence Croix Blanche à Maubec :
Croux architecture

Une deuxième halte a permis de découvrir l'opération Le Florus à Cheval Blanc réalisée également par Grand Delta Habitat.



Le Florus à Cheval-Blanc : Atelier Gleyze architectes

De nouveau dans le car, des présentations et des informations complémentaires ont pu être apportées par le Conseil départemental, le CAUE et les bailleurs sociaux.

Ces dernières se sont justement prolongées à l'occasion de la troisième halte qui a permis la découverte de la Résidence Elzéar réalisée par Vallis Habitat à Apt.



La Résidence Elzéar à Apt : Béatrice Douine et Jacques Prunis, architectes

SENSIBILISATION

Puis la Résidence Les Halles à Bonnieux, réalisée par Vallis Habitat.



La Résidence Les Halles à Bonnieux : Justin Espada, architecte

C'est enfin au village de Lacoste, où les participants ont pu découvrir la résidence Les Cèdres (Vallis Habitat), que s'est achevée la visite.



La Résidence Les Cèdres à Lacoste : SELARL Coutton architecture

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'orientation n°3 du Plan Départemental de l'Habitat de Vaucluse (PDH) 2016-2022 qui vise à renforcer le développement de l'offre de logements locatifs à loyers maîtrisés à travers notamment la mise en valeur de programmes réalisés sur le territoire départemental.

Rappelons qu'en Vaucluse plus de 60 % des ménages sont éligibles à ce type de logement aidé.



D'autres
MISSIONS
menées en
2020

Programme
d'**ACTIONS**
2021

Conseil départemental : Accompagnement des Opérations Grands Sites (OGS) et assimilées

Conseil départemental : Accompagnement des Espaces Naturels Sensibles

Conseil départemental : Rencontre des gestionnaires d'ENS

Conseil départemental : Accompagnement du réseau du CDICH (logement des actifs)

Conseil départemental : Préparation du prochain prix départemental de l'architecture et du paysage 2022

Conseil départemental : Accompagnement des Opérations Grands Sites (OGS) et assimilées journée vélo

Conseil départemental : Habitat adapté des gens du voyage, élaboration d'un support de communication destiné aux collectivités

Conseil départemental : Formation sur la thématique habitat à travers les PLU

Interventions pédagogiques dans les collèges et lycées avec l'associations « Graines d'archi »

Conseil départemental : Journée de visite de logements sociaux, Ouest Vaucluse

Conseil départemental : Organisation d'une journée sur la prise en compte de la renaturation des cours d'eau en traversées urbaines dans les documents de planification urbaine (PLU)

Salon des maires : Montoux, Marseille



11 PARTENARIATS

Pour exercer pleinement son rôle de valorisation des politiques publiques qualitatives, le CAUE participe à la réflexion et l'action de divers partenaires, apportant son éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique. Le département en est le principal bénéficiaire. En outre, aux côtés du Département, le CAUE travaille à structurer ces partenariats de manière à pouvoir proposer aux collectivités des réponses parfaitement ciblées sur leurs attentes.



LE LABEL TEN, TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

Nos experts participent aux travaux d'attribution du label « territoire durable : une COP d'avance » ainsi que « TEN territoire engagé pour la nature ». En 2019 c'est la commune de Villes-sur-Auzon qui a été reconnue capitale régionale. Cette opération vise à encourager et valoriser les initiatives vertueuses en faveur de la biodiversité face au constat alarmant de l'érosion croissante de celle-ci dans nos territoires.



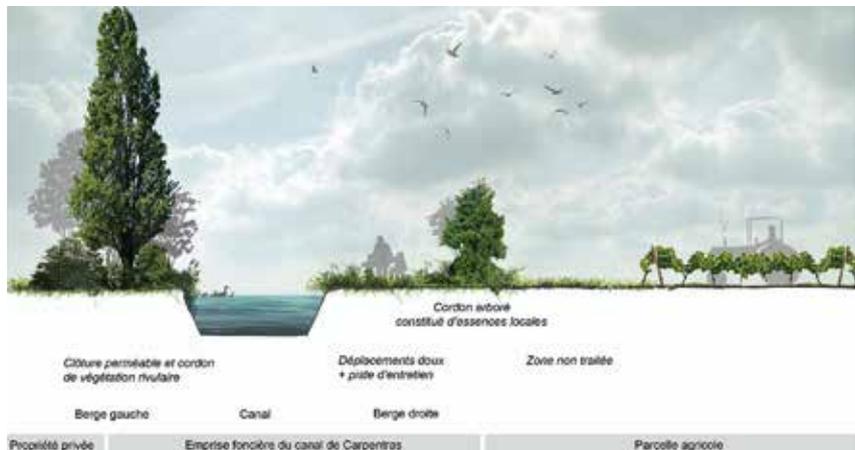
Villes-sur-Auzon



Combe de l'Ermitage

EAU ET BIODIVERSITÉ

Notre CAUE s'est associé au CAUE 13 et à l'ARBE pour répondre à un appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'eau et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en vue d'explorer les outils réglementaires que peuvent utiliser les collectivités pour garantir une meilleure prise en compte de la présence des cours d'eau dans les parties urbanisées ou en voie d'urbanisation. A la clef des fiches pratiques qui permettront la traduction réglementaire et concrète au plus près du terrain des exigences en matière de biodiversité de ces milieux particulièrement fragiles.



Coupe de principe des abords du canal

AVEC L'ARBE, BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT

L'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement, anciennement appelée ARPE, est un partenaire de longue date des CAUE et en particulier du CAUE de Vaucluse. Cet organisme regroupe notamment le Département de Vaucluse, la Région Sud, le Grand Avignon. Le CAUE apporte son expertise technique, l'ARBE s'appuie sur la connaissance du terrain du CAUE. Quelques projets en cours sont présentés ici à titre d'exemple.



SÉMINAIRE

Dans le droit fil de la démarche « Eau et Biodiversité », le CAUE a participé en décembre à un webinaire sur « eau, milieux aquatiques et aménagement des territoires », organisé par l'ARBE et le réseau RRGMA (Réseau régional des gestionnaires des milieux aquatiques) PACA.

A été présentée notamment l'approche que peut avoir la collectivité dans le domaine de l'urbanisme au travers des OAP thématiques et d'autres outils.

D'autres actions de sensibilisation sont prévues sur nos territoires et en particulier sur les territoires qui ont servi de support à ces expérimentations (Beaumes-de-Venise, EPAGE SOMV, Aubignan, etc).

document de travail

DE L'ACTION A LA PLANIFICATION : PROPOSITION DE TRADUCTION DE FICHE ACTION EN FAVEUR DE L'EAU DANS LES PLU

Nathalie Rolland, CAUE84, présente le cadre dans lequel s'inscrit ce travail qui a permis de définir un programme d'action sur la renaturation de cours d'eau et valorisation de canaux en traversée urbaine. Des actions ponctuelles, et des actions qui vont demander d'être inscrites dans les documents d'urbanisme. Virginie Gonçalves, BEGEAT explique à travers des exemples le travail de traduction de ces actions dans les PLU menés par le bureau d'étude.

Téléchargez le support de présentation

Visionnez l'enregistrement de l'intervention

Questions / Réponses

PARCS D'ACTIVITÉS

Aux côtés du Département, le CAUE accompagne les intercommunalités pour leurs projets de création ou de requalification d'espaces d'activités économiques. C'est l'ARBE qui assure désormais l'animation du programme Parc +. Il s'agit là encore d'encourager les projets vertueux, que ce soit sur les aspects paysagers, déplacements, en faveur de la biodiversité, et tout ce qui concourt à un développement durable attendu par les habitants, les utilisateurs et rendu chaque jour plus nécessaire par la crise climatique.



Zone d'activité intercommunale à Villes-sur-Auzon

D'autres
MISSIONS
menées en
2020

Conseil Départemental : Avenant à la Convention Cadre
Participation à divers groupes de travail organisés par la FNCAUE (Cycle E environnement)
DDT : Accompagnement des collectivités pour l'émergence de projets Eco Quartiers (Grambois, Mirabeau)
DRAC : Fiches conseil
Participation au jury pour l'attribution du label Eco Parc piloté par l'ARPE
CORAC : Chantiers bénévoles
Villes et villages fleuris

Conseil Départemental : Renouvellement de la Convention cadre
Participation à divers groupes de travail organisés par la FNCAUE
Partenariat avec FFP/Ordre des Architectes
PNRMV/PNRL/AURAV : Elaboration d'un guide pour un développement rural conciliant authenticité, qualité de vie et adaptation au changement climatique
DDT : Poursuite de l'accompagnement des collectivités pour l'émergence de projets Ecoquartier (Saumane-de-Vaucluse, Mormoiron, Le Barroux)
Participation aux Conseils d'Administration de l'ADIL et SOLIHA
Envirobat BDM : Commissions BDM
DRAC : Label patrimoine remarquable
DRAC : Elaboration de fiches conseils en lien avec l'UDAP et les Parcs Régionaux
DRAC : Participation au jury pour l'attribution du Label « Parc et jardins remarquables »
Participation au jury pour l'attribution du label Parc+ piloté par l'ARBE PACA
CORAC
Villes et villages fleuris
TEN : Territoire Engagé pour la Nature
Association « Graines d'archi » : Interventions scolaires
Association « In Site » : Accompagnement des dynamiques locales par des services civiques

Programme
d'**ACTIONS**
2021

12 ASSISTANCE ARCHITECTURALE



Le conseil architectural auprès des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales constitue le cœur de métier des CAUE. Depuis sa création, le CAUE de Vaucluse assure pleinement cette mission de service public aux côtés du Parc naturel régional du Luberon, délégataire, dans la quasi-totalité des communes du Département. Ces rencontres (à minima mensuelles) constituent toujours des moments forts de pédagogie et d'échange avec les particuliers, les professionnels, mais aussi les élus et les agents en charge de l'urbanisme dans les communes et intercommunalités.



L'ASSISTANCE ARCHITECTURALE DU CAUE

Les architectes conseillers sont présents dans la quasi-totalité des communes du département, de 1 à 4 fois par mois selon la taille de la commune et l'importance des projets en cours. Pour les secteurs couverts par le CAUE, en 2020, cela a représenté environ 1 200 permanences, 10 000 rédactions de fiches avis et 2 700 pétitionnaires reçus en rendez-vous dans leur commune.

Au service des maires, ils les assistent pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme en formulant des avis portant notamment sur l'insertion architecturale, urbaine et paysagère des projets.

Au service des habitants et tout porteur de projet, ils les accompagnent dans leurs démarches et notamment pour s'assurer de la meilleure adéquation de la construction ou rénovation avec les contraintes, règlements et contextes locaux. Souvent ces conseils sont apportés sur le site même des projets. Ces missions sont effectuées en relation étroite avec les services instructeurs des intercommunalités, les Architectes des Bâtiments de France, ainsi que les conseillers des organismes partenaires que sont l'ADIL, SOLIHA 84 ou encore l'ALTE.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

Le CAUE délègue au Parc la mission d'assistance architecturale sur une partie de son territoire. Celle-ci est effectuée par 7 architectes conseillers. Des réunions de coordination sont programmées régulièrement et notamment avec les services de l'Etat (UDAP) pour s'assurer d'une bonne cohérence des avis.



Séance de rendez-vous en mairie avec Stéphanie Frobert

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Face aux enjeux climatiques, il est indispensable d'adapter l'habitat ancien aux exigences de confort et réglementaires actuels, qu'il s'agisse de confort thermique (d'hiver) comme de confort estival. Cette rénovation ne peut-être l'application normée de dispositifs industriels prédéterminés et doit s'adapter d'une part au comportement (hygrométrie, inertie) du bâti ancien et d'autre part au contexte patrimonial et paysager (isolation par l'extérieur) de chaque projet.

Pour cela, il est pour nous indispensable d'aborder cette question après visite sur place, avec une vision globale d'architecte sur chacun des projets.

C'est ce que le CAUE et le PNRL développent avec chacune des plateformes de la rénovation énergétique vaclusiennes en tandem avec les animateurs de ces plateformes.



D'autres **MISSIONS** menées en **2020**

Renforcement des liens avec les services ADS des intercommunalités, la DDT et l'UDAP



Programme d'**ACTIONS** **2021**

Poursuite de la collaboration rénovation énergétique avec le Parc du Luberon, le Conseil départemental, l'ALTE et le CEDER

Permanences « conventionnelles » de 11 architectes conseillers

Renouvellement des permanences supplémentaires et projets de nouvelles permanences (Avignon, Vitrolles-en-Luberon)

Renforcement des relations avec les Autorisations du Droit des Sols (ADS) des intercommunalités

Partenariat avec la DDT et UDAP

Poursuite du conventionnement avec le PNRL pour le conseil architectural sur 32 communes



CONSEIL ARCHITECTURAL DU CAUE

- Laetitia Boniface-Poidras**, secteur 1
- Claude Commune**, secteur 2
- Hugues Bérinchy**, secteur 3
- Damien Mercier**, secteur 4
- Didier Respaud-Bouny**, secteur 5
- Marie-Anne Saint-Paul**, secteur 6
- Stéphanie Passebois**, secteur 7
- Camille Pinet**, secteur 8
- Céline Andréault**, secteur 9
- Stéphanie Frobert**, secteur 10

ASSISTANCE ARCHITECTURALE DÉLÉGUÉE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

- Patrick Cohen**, coordinateur du PNRL
- Anne Bouisset**, secteur 11
- Jean-José Carrillo**, secteur 12
- Dominique Herbert**, secteur 13
- Christelle Juskiwieski**, secteur 14
- Virginie Pineaud**, secteur 15
- Matthieu Labardin**, secteur 16

Pour toute information, les sites :
www.caue84.fr ou www.parcduluberon.fr
 vous donneront les références souhaitées.

BUREAU

Président :

Pierre Gonzalvez

Vice-Présidente :

Corinne Testud-Robert

Vice-présidente :

Noëlle Trinquier

Trésorier :

Alain Moretti



ADMINISTRATION

Directeur :

Jean-Charles Gros

Gestion et comptabilité :

Anne Charpentier

Secrétariat :

Sylviane Chaillon et

Claudine Noël

Agent de service :

Josiane Servais



ARCHITECTES CONSEILLERS

Céline Andréault

Hugues Bérinchy

Laetitia Boniface-Poidras

Claude Commune

Stéphanie Frobert

Damien Mercier

Didier Respaud-Bouny

Marie-Anne Saint-Paul

Stéphanie Passebois

Camille Pinet



CHARGÉS D'ETUDES EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Laetitia Boniface-Poidras, écoquartiers

Melvin Dupont, paysage

Marc Jadot, espaces naturels et géomatique

Hamza Kerar, urbanisme et programmation

Thomas Kleitz, OGS et paysage

Damien Mercier, patrimoine

Didier Respaud-Bouny, FDACV

Nathalie Rolland, paysage et espaces publics

Marie-Anne Saint-Paul, accessibilité

Frank Souciet, eaux et milieux aquatiques

